



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017 À 18H00**

L'an deux mille seize, le douze décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Patricia DEGUS, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration :**

Madame Monique LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents :**

Monsieur Jean-Paul GEAY

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**10/ OBJET : SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE-RECHERCHE ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DES DINOFLAGELLÉS TOXIQUES DU GENRE OSTREOPSIS AU NIVEAU DU LITTORAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER- POURSUITE DES ÉTUDES – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PROFIT DE L'OBSERVATOIRE OCÉANOLOGIQUE DE VILLEFRANCHE SUR MER**

**Madame Anne RAINAUD, Conseillère Municipale, expose à ses collègues**

Depuis l'année 2014, le Conseil Municipal a accepté, le principe d'un suivi du développement des dinoflagellés toxiques du genre ostréopsis au niveau des plages de Villefranche-sur-Mer.

Il avait été décidé de confier cette étude au laboratoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (LOV, UMR7093, CNRS-VPMC).

Le 5 octobre 2016, par délibération, le Conseil Municipal a :

- accepté le principe du suivi du développement des dinoflagellés toxiques du genre ostréopsis au niveau des plages de Villefranche-sur-Mer durant l'année 2016 ;
- sollicité la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 50 % du montant prévisionnel, qui s'élève à 12 500 euros TTC
- confié cette étude au laboratoire océanologique de Villefranche (LOV, UMR 7093, CNRS, UPMC)
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'UPMC/CNRS et le Département des Alpes-Maritimes, dont le projet était joint en annexe de l'ordre du jour.
- approuvé le plan de financement suivant :
  - Montant de la dépense : 12 500, 00 euros
  - Participation du Département des Alpes-Maritimes : 6.250,00 euros
  - Participation communale : 6 250,00 euros

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes a versé, en décembre 2016, sa participation d'un montant de 6.250 € à la Commune de Villefranche.

Elle leur propose de reverser cette somme à l'OOV.

Le montant sera inscrit en section de fonctionnement dépenses au compte 6042/414 chapitre 011 du budget 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOpte**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives